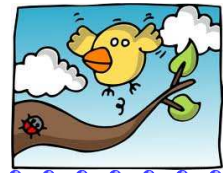


**Le bulletin  
d'information de la  
délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.



**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

- ◇ **Édito , sommaire**

**Pages 2 à 8 :**

- ◇ **Actualités Nationales :** Brèves de l'hiver

**Pages 9 et 10 :**

- ◇ **Infos nationales APF**

**Pages 11 :**

- ◇ **Infos diverses :** Partir en vacances ; Sexualité.

**Page 12 :**

- ◇ **Infos Régionales :** les Etats Régionaux de l'Inclusion

**Pages 13 à 16 :**

- ◇ **Activités DD35 :**
  - Hommage à Jean-Paul
  - Fête du Sourire, braderie, carnet rose
  - AD et concert 80 ans
  - Programmes sorties et loisirs
  - Opération Solidarité du lycée Jeanne d'Arc
  - Bilan des opérations ressources
  - Groupes initiatives et EPO

**- Pages 17 et 18 :**

- ◇ **Journée Découverte** à Juvigné
- ◇ **Repas annuel** des groupes Amitié, Loisirs, Découverte

**Pages 19 et 20 :**

- ◇ **Sports, loisirs et culture**

Cher(e)s ami(e)s et cher(e)s adhérent(e)s,

En ce début de printemps, nos premières pensées vont à notre ami bénévole Jean-Paul Prial qui nous a quittés et nous voulons rendre hommage à son dévouement et sa grande générosité.

La vie associative continue et notre actualité est bien chargée. Nous nous félicitons de la mise en place opérationnelle du nouveau Conseil Départemental (CD) depuis octobre dernier. A cette occasion nous saluons la qualité du travail accompli par le précédent Conseil. Le 21 mars, à Pacé, notre CD a participé aux Etats Régionaux de l'Inclusion. Nous en espérons un impact positif sur le grand public et l'évolution des mentalités pour une véritable inclusion, des personnes en situation de handicap, dans la société.

Afin de finaliser le projet d'actions départemental, une assemblée départementale extraordinaire est prévue le 13 avril prochain. Inscrivez-vous nombreux !

Avec l'arrivée du printemps, restons optimistes et préparons ensemble la prochaine fête du sourire, en mai prochain, occasion de sensibiliser et collecter les ressources nécessaires à nos activités.

Nous organisons aussi activement la célébration des 80 ans de l'APF. Le concert du 4 mai 2013 nous aidera à financer les manifestations que nous prévoyons pour cet événement. Venez-y nombreux et accompagnés !

Bonne lecture de ce numéro et à très bientôt !

Marc Ménez et Sandrine Baot, représentant et suppléante  
du CD 35.

**Ne manquez pas :**

- ◆ Les RV cafété et les programmes d'activités (p.13 et 14)
- ◆ La braderie du 14 avril à Rennes, du 26 mai à Vitre
- ◆ Le concert du 4 mai (cf p. 13)
- ◆ La fête du Sourire le 25 mai 2013

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>





### Politique du handicap

**Projet de décentralisation :** le Comité d'Entente des associations nationales de personnes handicapées (dont l'APF) a demandé au Gouvernement de renoncer au projet de loi « décentralisation » qui, à leurs yeux, remet en cause les principes fondateurs de la loi de 2005. Dans ce projet, l'État transfèrera aux Départements l'accueil, l'information, l'évaluation, l'orientation, l'accompagnement, les allocations et prestations des personnes handicapées. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est réformée : perte du statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour devenir un service non personnalisé du département, placé sous l'autorité du président du Conseil Général, sans qu'une place soit dévolue aux associations. Le délai maximal de deux mois pour la délivrance de la carte de stationnement sera supprimé, et le rôle du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées réduit. Le soutien aux Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sera assuré par chaque département, ainsi que la formation professionnelle des bénéficiaires. Chaque Conseil Général élaborera un schéma d'organisation sociale et médicosociale. La formation professionnelle des travailleurs handicapés sera de la compétence exclusive des régions, l'orientation en Centre de Rééducation Professionnelle restant de la compétence de la MDPH. Au terme de cette réforme, l'État ne conduira plus aucune action spécifique en matière de handicap.

Le Comité a dénoncé, en particulier, le transfert des Maisons Départementales des personnes Handicapées (MDPH) et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) aux Conseils Généraux, la suppression des commissions exécutives des MDPH, privant ainsi les personnes en situation de handicap et leurs familles de leur droit de participer au fonctionnement de cette instance, la remise en cause de l'existence des équipes pluridisciplinaires, pourtant gage d'indépendance des décisions prises par les CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), et s'inquiète enfin de l'absence de mécanisme de régulation des politiques départementales du handicap.

Fin janvier 2013, le Président de la Républi-

que a voulu préciser, qu'en matière de handicap, le département doit être la collectivité principale, majeure, sans exclure toutefois le rôle des autres collectivités ni restreindre la place des associations dans la politique du handicap. Il a évoqué la nécessité d'opérer une péréquation entre les départements afin de réduire les inégalités territoriales. De même, face à la forte mobilisation du comité contre la suppression du statut actuel de GIP des MDPH, le 11 février dernier, le Gouvernement a renoncé à faire des Maisons Départementales des Personnes Handicapées un service intégré à chaque Conseil Général (lire l'actualité du 6 décembre 2012). De ce fait, les modalités d'accès aux prestations et allocations accordées par les MDPH demeurent inchangées. L'APF reste toutefois vigilante et mobilisée, notamment sur le sujet de la gouvernance des MDPH et leur fonctionnement.

### Administration - Simplifications en vue ?

Fin 2012, le nouveau Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) a décidé de lancer immédiatement trois chantiers : sur la simplification de l'action administrative, l'accélération de la transition numérique et l'évaluation de toutes les politiques publiques dont celle du handicap. 50 mesures de simplification sont annoncées, la plupart portant sur la réalisation à distance de formalités, dont celles qui concernent les Maisons Départementales des Personnes Handicapées : poursuite de la dématérialisation des procédures et simplification des conditions d'attribution de la carte de stationnement d'ici fin 2013. La plupart des mesures s'appuient sur le réseau Internet, réduisant ainsi la nécessité de se déplacer pour certaines formalités, sans toutefois garantir que les nouvelles téléprocédures seront accessibles aux usagers handicapés, notamment déficients visuels, cet aspect n'étant pas expressément évoqué. Les politiques publiques en matière de scolarisation des enfants handicapés, de gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion, de pilotage de l'Allocation aux Adultes Handicapés, de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, feront l'objet d'une évaluation lancée dans le courant de l'hiver, et celle de la tarification des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées au printemps 2013.



### Droits, autonomie et santé

#### Vie Autonome - Guide bien vieillir chez soi :

le Syndicat National des Prestataires de santé à domicile (Synalam) et l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) éditent un « Guide du Financement du maintien à domicile ». Téléchargeable au format pdf, il expose les solutions ouvertes aux personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées vieillissantes, détaillant les cadres d'intervention des différents organismes concernés. Il est organisé en questions-réponses en fonction des besoins de la personne, et présente les aides, subventions et financeurs mobilisables.



#### Personnes handicapées vieillissantes :

une mission d'étude commune a été engagée, en février, sur ce thème par les 2 ministères concernés. Ce groupe de travail réunit une douzaine d'associations de personnes handicapées, des organismes gestionnaires ou financeurs d'établissements, des instances consultatives dont le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), des représentants des collectivités territoriales et des techniciens. La quarantaine de membres devra définir la population concernée par la problématique du vieillissement des personnes handicapées, élaborer les outils d'évaluation de leurs besoins spécifiques et proposer des solutions pour y répondre. La mission devra remettre en avril un rapport intermédiaire, puis un rapport final fin juin. Pour le moment, le projet de loi sur la dépendance, qui devrait comporter un volet handicap, ne supprime pas la barrière d'âge qui fait basculer à 60 ans les personnes handicapées dans le cadre de prise en charge des personnes âgées. L'ambition du 5<sup>ème</sup> risque n'ayant pas les moyens financiers pour sa réalisation.

**Institutions - Comité pour la bientraitance :** début janvier, a été créé le « comité national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des personnes handicapées ». Il remplace l'ancien comité national

de vigilance et de lutte contre la maltraitance mis en place il y a 5 ans, sans communiqué ni rapport sur son action ! Le nouveau comité, composé de 70 membres, est chargé d'aider à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de promotion de la bientraitance et de prévention et de lutte contre la maltraitance. Il doit être réuni au moins une fois par an. Espérons avec plus d'efficacité que son prédécesseur !

**Santé - Extension de la CMU-C :** en décembre 2012, le premier ministre a annoncé un relèvement du plafond de ressources donnant accès à la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C). Cette disposition couvre le ticket modérateur, part variable de dépenses de santé laissé à la charge du malade. Le nouveau plafond devrait approcher le niveau du seuil de pauvreté, autour de 950€. 500.000 personnes pourraient bénéficier de l'extension de la CMU-C, dont le coût serait supporté par les mutuelles santé, sans financement de l'État alors qu'il prélève déjà sur ces mutuelles une taxe de 6,27% pour financer la CMU.

**Procédure d'indemnisation des victimes en danger :** plusieurs associations, dont l'APF, dénoncent les tentatives de remise en cause du principe de la réparation intégrale des dommages corporels, par l'introduction d'un référentiel (barème) d'indemnisation à la demande des assureurs.

### Education

**Refondation amendée de l'école :** la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale a adopté de nombreux amendements concernant les élèves handicapés, comblant ainsi des lacunes du projet de loi pour la refondation de l'école de la République. Parmi ces amendements, l'école devient "à la fois juste et inclusive pour tous". La formation dispensée dans les écoles maternelles devra développer l'estime de soi et être adaptée aux besoins des élèves en situation de handicap, alors même que beaucoup de ces enfants sont encore refusés au motif de l'absence d'obligation de scolarisation avant six ans. L'éducation artistique et culturelle sera étendue aux élèves handicapés.





### Accessibilité

**Rapport Campion** : le rapport tant attendu de la sénatrice chargée de dresser le bilan de l'application effective de la mise en accessibilité prévue par la loi du 11 février 2005 a été remis le 1<sup>er</sup> mars. Elle propose de donner un délai allant jusqu'au 31 décembre 2021 aux Etablissements Recevant du Public (ERP) et services de transports qui n'ont pas prévu de réaliser les travaux nécessaires avant les échéances légales, tout en allégeant les normes actuellement en vigueur. La sénatrice propose de "conserver un socle réglementaire fort mais de reprendre les normes parfois trop strictes ou ayant des incidences budgétaires trop fortes alors que l'objectif de mise en accessibilité peut être atteint par d'autres moyens", moyens qu'elle se garde bien de préciser... D'autres dispositions d'accompagnement et de pilotage sont formulées. Pour modifier les échéances légales, une loi sera toutefois nécessaire.

**Accessibilité - Bilan 2007-2011** : le bilan statistique de la politique d'accessibilité du cadre de vie de 2007 à 2011 montre que 330.000 Etablissements Recevant du Public (ERP) ont fait l'objet de travaux d'accessibilité entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2011. 22 % à 50 % d'ERP sont estimés accessibles, avec une nette progression des demandes de travaux en 2011, ainsi qu'un taux de dérogations de 8,3% des dossiers.

**Fiches méthodologiques pour apprécier les motifs de dérogation à l'accessibilité des ERP existants** : Ces fiches, élaborées en concertation avec le ministère, les branches professionnelles concernées et les associations (dont l'APF) ont pour but de donner des éléments d'appréciation aux représentants en CCDSA (Commissions Consultatives Départementales de Sécurité et d'Accessibilité), afin d'octroyer un avis favorable ou non aux demandes de dérogations à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) existants. Les dérogations à l'accessibilité



lité prévue pour 2015 sont de 3 ordres : impossibilité technique avérée, conservation du patrimoine architectural et disproportion manifeste entre les améliorations à apporter et leurs conséquences. La 1<sup>ère</sup> fiche concerne ce dernier motif, la 2<sup>nde</sup> traite des problèmes d'accès aux ERP depuis la voirie. D'autres fiches vont suivre prochainement (sanitaires, allées...)

**Accessibilité des lieux de travail** : le CNCPH, dont fait partie l'APF, dénonce le projet d'arrêté relatif à l'accessibilité des lieux de travail qui maintient les obstacles. Ce texte ne concerne que les nouveaux locaux (pas d'obligation de mise en conformité des lieux de travail existants) et prévoit la mise en place, pour les locaux neufs, de « solutions équivalentes », notion totalement en contradiction avec le principe de conception universelle.

**Accessibilité et Informatique** : le Sénat a refusé d'approuver l'accessibilité des sites web publics prévue par une directive européenne. Il se justifie par le caractère non contraignant de la directive et considère qu'il appartient, aux seuls Etats, de veiller à l'accessibilité des sites Internet des services publics. La Commission Européenne a déposé début décembre 2012 au Parlement Européen et au Conseil un projet pourtant minimaliste d'accessibilité d'une douzaine de services et téléprocédures. A suivre...

**Accessibilité numérique à l'école en 2017** : le plan « numérique », inclus dans le projet de loi sur la refondation de l'école, prévoit, pour 2017, une meilleure accessibilité pour les élèves en situation de handicap. Dans le cadre du service public de l'enseignement numérique, une attention particulière sera portée à l'accessibilité des offres pour les élèves en situation de handicap : accessibilité des productions pédagogiques à destination des élèves et des enseignants, services d'informations spécifiquement dédiés aux familles de jeunes en situation de handicap, offre en matière d'orientation, accessible aux élèves en situation de handicap sur Smartphone, contenant des informations sur les formations, les métiers, une recherche dédiée permettant de trouver les structures d'accueil en collège, lycée ou établissement médico-social, des ressources spécialisées, etc.



### Accessibilité (suite)

**Transports ferroviaires - Ouigo pour les personnes handicapées** : le nouveau service TGV low-cost de la SNCF, Ouigo, comporte deux places pour fauteuil roulant par rame, avec un confort similaire à celui des Duplex : sièges pivotants à dossiers inclinables pour se transférer, boutons d'appel du personnel, prises électriques, toilettes adaptées du nouvel Euroduplex. Monoclasses, ils proposent des tarifs économiques dans un confort simplifié, avec limitation des bagages. La réservation de billets est assurée uniquement au moyen du site web Ouigo.com. Les TGV Ouigo ne sont, pour l'instant, mis en place que sur le réseau Sud-Est.

### Transports routiers - Règlement européen pour les clients handicapés

la mise en œuvre de ce règlement en France a été adoptée par le Sénat mais sans délai d'application de ses dispositions. Le règlement prévoit l'interdiction du refus de vente de billets aux personnes handicapées ou leur embarquement (sauf raisons sanitaires, de sécurité, d'inaccessibilité du véhicule ou des points d'arrêts), l'indemnisation des fauteuils roulants et équipements de mobilité endommagés ou perdus, le droit des passagers à l'information en formats accessibles et au dépôt de plainte en cas de manquements du transporteur à la réglementation applicable. La formation au handicap des personnels au contact des clients ne sera obligatoire au plus tard que le 1er mars 2018.



**Des droits pour les transports maritimes** : le Règlement Européen des droits des passagers, voyageant par mer ou par voie de navigation intérieure, est entré en vigueur fin décembre et s'applique dans les 27 pays de l'Union Européenne dès lors que le port d'embarquement ou de débarquement y est situé, y compris pour les services de croisières. Outre des garanties en cas de retard ou d'annulation, il oblige à traiter de manière non discriminatoire les passagers handicapés ou à mobilité réduite, à leur fournir gratuitement

une assistance au port comme à bord, et instaure une indemnisation en cas de perte ou de dégradation de leur équipement de mobilité. Sont toutefois exemptés de ce règlement : les voiliers, les embarcations de moins de 13 passagers ou effectuant des trajets inférieurs à 500 mètres, ainsi que les services d'excursion ou de circuits touristiques.

### Condamnation de la compagnie aérienne Easy Jet pour discrimination fondée sur le handicap

l'APF, partie civile dans cette affaire, salue cette décision juridictionnelle. Pour avoir refusé l'embarquement de 3 personnes en situation de handicap voyageant seules (novembre 2008, Janvier 2009), Easy Jet a été condamné à payer une amende de 70.000€ et à verser 2.000€ de dommages et intérêts à chacun des 3 plaignants ainsi qu'un euro symbolique à l'APF, partie civile dans cette affaire. La réglementation européenne (2006) sur les droits des passagers en situation de handicap et des passagers à mobilité réduite dans le transport aérien, interdit aux compagnies aériennes et aux voyagistes de refuser une réservation ou un embarquement, en raison d'un handicap ou d'un problème de mobilité, pour les vols décollant des aéroports de l'Union Européenne et impose aux gestionnaires des aéroports une obligation d'assistance pour que les passagers puissent accéder à leur siège ainsi qu'une assistance pour se rendre aux toilettes sur demande.

### Ressources

#### Fiscalité/Emploi - Frais plafonnés

la disposition de la Loi de Finances pour 2013, sur la déductibilité sur le revenu imposable des frais professionnels a été validée : désormais, le montant imputable sera limité aux véhicules d'une puissance administrative maximale de sept chevaux. Or, de nombreux travailleurs handicapés moteurs ont besoin d'utiliser des voitures à boîte automatique ou de type monospace aménageable, qui dépassent généralement 7 CV fiscaux. La nouvelle loi n'a prévu aucune dérogation et le ministère des personnes handicapées n'envisage aucune mesure corrective.





### Ressources (suite)

**Vie Autonome - Surcoût des cotisations sociales** : la Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour 2013 a supprimé le mode de calcul forfaitaire des cotisations sociales acquittées par les particuliers employeurs. Elle relève que cela entraînera 2.200€ de coûts supplémentaires à la charge des personnes handicapées qui emploient directement leurs aides humaines, la Prestation de Compensation du Handicap ne couvrant que les salaires et cotisations sociales sur la base du salaire minimum. Cela implique que les particuliers employeurs, qui ont fait le choix de mieux rémunérer leurs aides humaines, verront les cotisations sociales calculées au réel au lieu de la base forfaitaire précédemment autorisée, soit une augmentation minimale de 25 centimes d'euros par heure de travail. Interrogé sur la mise en œuvre d'éventuelles mesures compensatoires, le ministère chargé des personnes handicapées rappelle que la PCH est fixée à 130% du salaire brut horaire et renvoie à la réglementation en vigueur.

**Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion** (10 et 11 décembre 2012). L'A.P.F. a dû s'imposer pour que la voix des personnes en situation de handicap soit prise en compte lors des ateliers préparatoires à la Conférence. Et, dans son discours de clôture à la conférence proprement dite, le premier ministre a promis que les personnes en situation de handicap faisaient partie des populations qui ne seraient pas oubliées. Toutefois, à l'issue de cette conférence, l'A.P.F. soulignait que bien peu des mesures concrètes proposées concernaient les personnes handicapées.

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, officiellement adopté le 21 janvier 2013 lors de la réunion du comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE), est venu confirmer cette déception. « Les quelques « mesurette » proposées par le gouvernement pour les personnes en situation de handicap ne sauraient constituer une réponse durable et efficace aux situations de précarité vécues quotidiennement par ces personnes ». Mis à part l'accès facilité à une complémentaire santé et aux tarifs sociaux du gaz et de l'électricité, le plan quinquennal ne

parle que de mesures concernant l'accès à l'emploi, en oubliant les centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou d'invalidité qui ne peuvent pas ou qui ne peuvent plus travailler.

Ne voulant pas se résoudre à se contenter des miettes octroyées dans ce plan anti-pauvreté, l'A.P.F. a



décidé de continuer son travail en direction des ministres concernés. Maintenir les personnes en situation de handicap, d'invalidité ou de maladie invalidante en dessous du seuil de pauvreté ne peut pas constituer « un vrai nouveau modèle social ambitieux ». La question des ressources reste donc toujours posée : et l'A.P.F., avec l'ensemble des 80 associations du comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées, continue à réclamer la création d'un revenu d'existence décent.

**Allocations - Tarif social de l'énergie** : le relèvement du plafond de ressources exigé pour bénéficier des tarifs sociaux de l'énergie, qui comporte des remises sur les abonnements gaz et électricité, devrait théoriquement permettre à des Allocataires Adultes Handicapés d'en bénéficier. Le seuil limite de ressources, qui intègre toutes celles qui sont effectivement perçues, passe à 10.711€ par an pour une personne seule, soit 893€ mensuels. Mais il est peu probable que beaucoup d'allocataires bénéficient de ce tarif social, les seuls potentiellement concernés étant les couples dont le conjoint n'a que de très faibles revenus ou les célibataires qui perçoivent l'AAH pour restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi, sans toucher l'un des compléments et avec une Allocation Logement inférieure à 117€ par mois.

**Droit à compensation** : dans le cadre de sa revendication pour la création du « risque autonomie », l'APF a mis à jour son argumentaire pour un droit à compensation de toutes les conséquences du handicap : du projet de vie à la compensation intégrale. Site : [www.reflexe-handicap.org](http://www.reflexe-handicap.org)



### Ressources (suite)

**Vie Autonome - PCH et ACTP de 2006 à 2012** : 5 ans et demi après la création de la Prestation de Compensation du Handicap, il resterait encore 80.000 bénéficiaires d'une Allocation Compensatrice Tierce-Personne. Avec ceux qui perçoivent une PCH, c'est au total 223.000 personnes qui touchent ces prestations d'aide à domicile. La PCH est attribuée à 93% pour payer sur justificatifs des aides humaines, pour un montant mensuel en baisse de 22,5% de 2006 à 2012. Le financement des aides techniques par la PCH est marginal. La part des enfants et adolescents éligibles à cette prestation est faible : 11.500 sur 100.000. Le nombre d'ACTP baissait encore de 4.000 en 2011-2012, essentiellement du fait du vieillissement avec bascule vers l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou le décès, alors que celui des PCH progressait de 15.000 sur la même période. La dépense brute pour ces deux prestations a plus que doublé en cinq ans, passant de 855 millions à 1,791 milliards d'euros.

**PCH et Utilisation des heures d'aide humaine** : les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) disposent de la liberté de choix dans l'utilisation des heures d'aide humaine prévues dans leur plan personnalisé de compensation. Ils peuvent, à tout moment, changer les modalités d'intervention initialement prévues sans qu'une nouvelle étude de leurs droits par la MDPH soit nécessaire (ex : recours à un service prestataire ou mandataire ou un aidant familial ou un salarié de gré à gré). La seule obligation qui incombe au bénéficiaire handicapé est déclarative : il doit informer le Conseil Général qui verse la PCH.

**PCH et MDPH compétente** : l'APF a mis à jour sa note juridique relative à l'attribution de la PCH (doc. de 57 p. de janvier 2013 disponible à la délégation). Une nouvelle précision y est apportée concernant la MDPH compétente pour le dépôt des demandes de prestation de compensation. C'est celle du ressort du domicile de secours du demandeur, c'est-à-dire celle où le bénéficiaire réside depuis au moins 3 mois.

### Logement

**Réforme de l'attribution des logements** : mi-janvier, a été lancée, par la ministre chargée du logement, la concertation sur la réforme des politiques d'attribution des logements sociaux. Toutefois, les objectifs assignés à cette concertation (lutte contre l'habitat indigne, rénovation thermique de l'habitat...) ne concernent pas l'accessibilité ni l'adaptabilité des logements aux besoins spécifiques des personnes handicapées et de leur famille. Aucune organisation de personnes handicapées n'est associée à cette concertation.

**Liquidation de l'ALGI** : faute de ressources financières, l'Association pour le Logement des Grands Invalides (ALGI) a demandé sa mise en liquidation judiciaire. La seule association nationale d'adaptation du logement des personnes lourdement handicapées est victime de la réforme 2009 du 1% logement, qui a supprimé le financement des travaux dans les logements, et de l'absence de volonté des ministres successifs de garantir à l'ALGI les moyens d'assurer sa mission.

**66.000 HLM accessibles détruits** : dans une tribune publiée fin février dans Le Monde, l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM) constate la destruction de nombreux logements sociaux potentiellement accessibles et que, de 2006 à 2009, moins de 10% des communes françaises ont, sur leur territoire, des immeubles HLM avec ascenseur, alors que, parallèlement, la demande en appartements accessibles, notamment de la part des personnes âgées, augmente sensiblement. Cette situation résulterait de la destruction des grands immeubles remplacés par des petites unités, alors que la loi du 11 février 2005 n'a pas réellement étendu l'obligation d'installation d'ascenseurs pour l'accès des logements.





### Emploi et Retraite

**L'Agefiph révisé ses aides** : face à la forte augmentation du chômage des travailleurs handicapés, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) crée deux nouvelles aides à l'emploi et en modifie une. L'employeur d'un travailleur en CDI (contrat à durée indéterminée), âgé d'au moins 52 ans, pour lequel le médecin du travail préconise une réduction du temps de travail, pourra percevoir une subvention annuelle de 4.000 à 6.700€ pour une durée maximale de trois ans, avec maintien du salaire sur la période. L'embauche, dans le secteur marchand, d'un travailleur handicapé en « emploi d'avenir », ouvrira droit à une aide de 6.900€ pour la première année du contrat et 3.400€ pour la seconde ; la formation professionnelle du salarié sera cofinancée pour le secteur privé (marchand et non marchand). Enfin, « l'aide à l'insertion professionnelle » est doublée pour une embauche à temps plein en CDI ou en CDD (contrat à durée déterminée) d'au moins 12 mois, soit 4.000€ à temps plein et 2.000€ à temps partiel ; les CDD de 6 à 11 mois deviennent éligibles à l'AIP, respectivement de 2.000€ pour un temps plein et 1.000€ pour un temps partiel.

**Le FIPHFP sans pilote** : fin janvier, les membres du Comité National du Fonds d'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P) n'avaient toujours pas été nommés par le gouvernement, laissant le FIPHFP sans gouvernance depuis octobre. Qualifiant ce dysfonctionnement d'inacceptable, les organisations signataires de cette doléance rappellent que ce retard bloque la réussite du plan de mise en accessibilité de l'environnement professionnel des 3 fonctions publiques, la participation au pilotage des politiques concertées d'emploi et de formation des travailleurs handicapés et la révision du catalogue des aides.

**Échec de la retraite anticipée** : Le rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites met en évidence l'échec des dispositifs de départ anticipé à la retraite pour handicap ou pénibilité du travail. En 2011, environ 1.000 personnes ont pu bénéficier d'une pension de

façon anticipée au titre du handicap et, en décembre 2012, 6.136 demandes au titre du dispositif pour pénibilité, mis en place depuis le 1er juillet 2011, étaient recensées (dont 3.872 déjà attribuées). Le cumul des conditions draconiennes justifie ces faibles résultats (au lieu des 20.000 estimés).

**Le PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés)** : La disparition des PDITH (plans départementaux en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés) avait laissé un grand vide. Depuis 2009, on attendait la mise en œuvre du dispositif régional (PRITH) qui devait les remplacer.

En Bretagne, c'est maintenant chose faite. À Pacé, le 29 novembre 2012, ont été présentées les grandes lignes de ce nouveau dispositif qui ne vient pas s'ajouter à ce qui existe déjà, mais qui vise à mettre en cohérence les différentes interventions. Pour ce faire se retrouvent dans le comité de pilotage (sous la direction des services de l'état) le Conseil régional, l'AGEFIPH, le FIPHFP, les Services de l'emploi (Pôle emploi) et, bientôt, les MDPH. Disposant d'un état des lieux actualisé sur la situation de l'emploi des travailleurs handicapés en Bretagne, le PRITH peut maintenant se pencher sur les sujets qui le concernent : la formation des travailleurs handicapés, le maintien dans l'emploi, la prévention des risques professionnels, la sensibilisation des employeurs.



**Contrat de génération** : la loi, créant le contrat de génération, a été adoptée en février dernier. Elle incite les établissements publics et les entreprises à maintenir, dans l'emploi, des salariés âgés tout en recrutant les jeunes qui remplaceront les premiers quand ils partiront en retraite. Les limites d'âges des salariés sont élargies pour les travailleurs handicapés, portées à 30 ans pour le recrutement et à 55 ans pour le maintien dans l'emploi.



## INFOS NATIONALES APF

**Adhésions APF 2013 :** la dynamique de l'adhésion constitue l'un des trois défis que les 80 ans de l'APF nous invitent à relever au cours de l'année 2013. Elle doit mobiliser et rassembler, non seulement les personnes en situation de handicap, accueillies dans les délégations APF ou usagers dans un établissement de l'APF ou salariées dans une entreprise adaptée de l'APF, mais aussi les familles et les proches des personnes en situation de handicap, les bénévoles, les salariés et les volontaires de l'APF et, au-delà, toutes les personnes, tous les citoyens, qui se reconnaissent dans le projet de l'association.

- Voici les montants de la cotisation en 2013 :
- cotisation individuelle : 25 €
  - première année d'adhésion pour les jeunes entre 18 et 25 ans : gratuite
  - cotisation familiale pour 2 personnes : 40 €
  - cotisation familiale pour 3 personnes : 45 €
  - cotisation familiale pour 4 personnes : 60 €

- Et les montants de l'abonnement à Faire face en 2013 :
- abonnement Faire face 12 mois si adhèrent : 22 €
  - abonnement Faire face seul 6 mois : 17 €
  - abonnement Faire face seul 12 mois : 33 €
  - abonnement Faire face seul 24 mois : 54 €.

**Semaine nationale des personnes handicapées :** cette action de collecte de fonds s'est déroulée du 11 au 17 mars 2013. De nombreuses délégations APF s'y sont associées sous le bandeau « Vous donnez, nous avançons ! »



**Développement des dons en ligne :** depuis la refonte de son site en 2011, l'APF a mis en place un certain nombre d'outils afin de faciliter et développer la collecte de dons en ligne en complément des appels à dons papier. Ex : bouton de dons sur la page d'accueil du site

apf.asso.fr, qu'il est possible d'intégrer également au niveau des sites, des blogs ou newsletters des délégations.

**Urgence Précarité : association, salariés et entreprises unis :** l'APF s'associe avec la Fondation Apprentis d'Auteuil, le Secours Catholique et Les Petits Frères des Pauvres pour démarcher les PME et leur proposer l'installation du « Don sur salaire dans leur entreprise ». Devant les situations de pauvreté rencontrées par les associations, 4 d'entre elles ont décidé de s'associer pour démarcher les petites entreprises et leur proposer une action innovante, solidaire et commune entre les salariés et leur entreprise. Chaque salarié volontaire décide d'arrondir son salaire à la dizaine d'euros inférieure, au bénéfice des 4 associations partenaires d' « Urgence Précarité ». L'employeur solidaire donne le même montant que ses salariés. C'est le moyen de mettre en place facilement dans l'entreprise un projet solidaire.



**Baromètre de l'accessibilité 2012 :** à moins de 2 ans de l'échéance d'accessibilité du 1er janvier 2015, l'APF a publié, en février, la quatrième édition du baromètre de l'accessibilité afin d'évaluer le niveau d'accessibilité des communes de France. Cet outil permet de mesurer l'avancement des travaux d'aménagement des chefs lieux de département en 2012 et note 3 items : l'adaptation du cadre de vie, l'accessibilité

des équipements municipaux et le volontarisme de la politique locale. Au palmarès : Grenoble qui détrône Nantes après 3 années en tête du classement. Point positif : la note moyenne nationale gagne 1 point, passant de 12/20 à 13,2. Ces améliorations ne sauraient pourtant pas masquer le retard de grandes villes comme Marseille, Besançon, Dijon, Valence ou Bobigny. Au classement Nantes partage la 2<sup>ème</sup> place avec Belfort, devant Caen (4<sup>ème</sup>), Lille et Lyon (5<sup>èmes</sup>), Bordeaux (7<sup>ème</sup>). Rennes régresse de la 4<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place (sur 96) avec une moyenne de 15,5/20.

## INFOS NATIONALES APF & DIVERS HANDICAP

### Difficulté d'élocution :

Le Groupe Initiative National « Difficulté d'élocution » (GIN DEC) s'est donné 2 objectifs : Réfléchir aux actions à mener et aux outils pouvant favoriser la mutualisation au sein du réseau DEC de l'APF et présenter des actions de sensibilisation sur la DEC : création d'un module de sensibilisation pour les délégations, soutien des actions de proximité



(groupes de parole, de travail, journées d'informations...), diffusion des bonnes pratiques et des outils de communication (affiches, dépliants, spots...), revendication pour un assistant de communication, formation des professionnels...

Le groupe « Démosthène » (DEC) de la DD44 a réalisé un spot vidéo afin de sensibiliser le grand public (diffusé sur youtube), spot court, audacieux, qui joue sur les à priori avec humour. Spot visible et à commander sur le blog de la DCDR.

**Agrément du ministère de l'éducation nationale :** en février dernier, l'APF a été agréée pour 5 ans, au niveau national, pour intervenir en milieu scolaire, au titre des associations éducatives complémentaires.

**Partenariat APF et Le Fonds Transmission et Fraternité de l'Association « Les Petits Frères des Pauvres » :** Ce fonds a été créé en 2011 pour apporter des aides financières pour des actions en faveur des personnes en difficulté et particulièrement des personnes âgées, des per-

sonnes en situation de précarité, isolées, handicapées, malades ou en fin de vie... Dans le cadre d'un partenariat avec l'APF, le Fonds soutiendra des projets APF, à hauteur de 75.000 € maximum pour l'année 2013. Les bénéficiaires directs des projets doivent être des personnes en situation de handicap et les projets concernent plus particulièrement les personnes handicapées vieillissantes ou des actions de lutte contre l'isolement. Les dossiers devaient être déposés pour le 1er avril 2013.

**Le concours international littéraire des « Cordées » :** La culture est un vaste champ du savoir qui complète les connaissances de l'homme, et lorsqu'il s'agit de culture littéraire on pénètre dans un domaine expansif où l'expression écrite ou orale donne libre cours à un étalage, en long et en large, de la livraison de la pensée ou du vécu, sous diverses formes.

Aussi, pour la 6ème édition du concours littéraire des « Cordées », organisée chaque année par l'APF, en partenariat avec l'association « Regards », il est demandé à tous ceux dont la plume est prolifique et parcourt allègrement les feuilles de papier pour en modeler, comme par magie : un roman, un conte, une poésie, un texte humoristique, etc., de participer à ce concours international ouvert à tous les auteurs francophones. La date limite d'inscription est fixée au 15 avril 2013. Pour tout renseignement complémentaire, contactez la Délégation. Alors, à vos plumes ! Laissez vos sentiments, votre âme « d'écrivain » vous guider et... Bonne chance à tous !

H.G. BOUKOU



**Enquête flash et groupe de travail « Culture-Loisirs » :** L'APF avec la Commission « Développement de la vie associative » a posé les bases de son ambition, en matière de culture et de loisirs, autour de 3 axes : la culture pour rompre la solitude et créer du lien, la culture comme vecteur d'inclusion et la culture porteuse du sentiment d'appartenance à l'APF.

## INFOS NATIONALES APF & DIVERS HANDICAP

### BIENTÔT LES VACANCES...



**Préparer et organiser ses vacances avec la carte de France interactive de l'APF :** le blog <http://vacancesaccessibles.blogs.apf.asso.fr>, s'est enrichi d'une carte de France interactive. En cliquant sur le département convoité, vous trouverez des informations pratiques comme les coordonnées du Comité Départemental du Tourisme, la liste des guides locaux mais aussi et surtout, les lieux de baignades accessibles (plage, mais aussi lac ou ponton de pêche). Du transport aux assurances, en passant par l'hébergement, il permet aux personnes, souhaitant voyager seules, en famille ou en groupe, d'organiser ses vacances comme tout le monde et de partir en vacances zen !

### L'Aide aux Projets Vacances (APV) de l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances)

Malgré un durcissement des conditions d'octroi en 2012, les aides au départ en vacances des personnes les plus fragilisées sont précieuses. Elles permettent, à bon nombre (1800 en 2012), de partir en vacances. Ainsi, toute personne en situation de handicap moteur (adhérente ou non à l'APF), ayant de faibles ressources (selon barème fiscal et CAF) et porteuse d'un projet de séjour de vacances (en individuel, en famille, en groupe, avec l'APF ou non) agréé par l'ANCV (hôtel, centre de vacances, camping, transports et autres prestataires qui acceptent les Chèques Vacances en paiement). Ce séjour (un seul par an) doit se dérouler en France (DOM TOM inclus) ou dans l'Union Européenne et durer au moins 5 jours et 15 jours maximum (sauf dérogation médico-sociale). Infos sur [www.ancv.com](http://www.ancv.com) et auprès de la DD35.

### Vie affective et sexuelle

Les délégations du Val d'Oise et des Yvelines informent les adhérents APF du lancement de la troisième partie de son **programme WITH** sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap moteur. La plaquette du projet est téléchargeable sur le site [www.apf78.fr](http://www.apf78.fr) (rubrique sexo) et disponible en format papier sur demande par tél. à la DD78 au 01 30 44 14 41.



Dans un communiqué du 13 mars dernier, **l'association CH(s)OSE** déplore une vision réductrice et ghettoïsante de l'assistance sexuelle après l'avis défavorable rendu par le Comité National Consultatif d'Éthique (CNCE) sur la question de l'as-

sistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap en France. L'association CH(s)OSE demande toujours l'ouverture d'un débat public sur ce sujet important et continue de militer pour la création de services d'assistance sexuelle afin de répondre à la demande des personnes en situation de handicap et de leur famille !

« **The sessions** » : sorti en salles le 6 mars dernier, le film « the sessions » relate l'histoire vraie de Mark O'Brien, poète américain handicapé de 38 ans, et de son expérience avec Cheryl Cohen Greene, «assistante sexuelle» aux Etats-Unis. A défaut d'être visionnable par tous, « The Sessions » a le mérite de mettre en lumière un sujet de société tabou. Des associations réclament que la réglementation permette la mise en place, en France, de services d'accompagnement sexuel comme il en existe en Allemagne, aux Pays Bas ou en Suisse.



**Blog des Etats Régionaux de l'Inclusion (ERI) :** à l'initiative de l'APF, les ERI veulent faire progresser l'inclusion dans chaque région, avec l'ensemble des acteurs de la société civile. Un blog consacré aux ERI a été ouvert fin février et publie l'actualité des ERI ainsi que des documents de référence. <http://etatsregionauxinclusion.apf.asso.fr/>.

Comment faire progresser en Bretagne la réalité d'une société inclusive pour les personnes en situation de handicap ? Accueillies par le maire de Pacé et son adjointe, elle-même en situation de handicap, dans la Salle du Ponant, environ 170 personnes ont réfléchi sur cette question le 21 mars 2013.

Organisés par l'A.P.F., les débats de ces premiers états régionaux de l'inclusion ont été centrés sur deux grands thèmes : la dynamique inclusive et

Le matin, les participants ont réfléchi à ce que devrait être une « *dynamique inclusive* » en parcourant cette question aux différents âges de la vie depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte ; de la crèche à l'insertion dans la vie sociale et professionnelle. Plusieurs interventions ont rapporté des exemples d'expériences réussies d'inclusion en milieu de travail ordinaire : ESAT hors les murs (ADAPT), mise à disposition de salariés d'ESAT à la MDPH (ESAT de Betton et URAPEI), accompagnement dans l'insertion en milieu ordinaire de jeunes gens trisomiques (association Trisomie 21 de la Manche). La situation des jeunes en situation de handicap a donné lieu à une intervention d'une représentante de l'Inspection académique

pour la scolarisation et d'une conseillère de la Direction morbihannaise de la Cohésion Sociale pour l'accès aux loisirs. Les tout petits n'ont pas été oubliés : l'association Merlinpinpin a présenté le travail accompli ces dernières années pour l'accueil en crèche et halte-garderie, pour la formation des professionnels, pour la préparation de l'entrée à l'école et pour l'accompagnement des familles.

L'après-midi, au cours d'une deuxième table-ronde, les participants se sont posés la question : « *comment permettre l'accès de tous à la chose publique ?* » Des représentants de différentes associations de personnes en situation de handicap (A.P.F., IPIDV - déficience visuelle -, URIMC) ont pu échanger avec des responsables institutionnels (CAF, Centres Sociaux, Conseils économique et Social de Bretagne, Ville de Rennes). Le débat mené avec doigté par l'animateur (Hervé Hudebine, maître de conférence en sociologie à l'Université de Brest) a finalement débouché sur la question de la *démocratie participative* : pour le moment, on demande l'avis des personnes handicapées sans vraiment en tenir compte (témoignage sur le fonctionnement de l'ARS : les nombreuses consultations ont mis en évidence le manque de places important en SES-

SAD mais au final, l'ARS a décidé qu'il n'y aurait dans les années à venir aucune création de place). Il faut parvenir à aller au-delà de la situation actuelle ; l'inclusion des personnes en situation de handicap suppose de leur reconnaître une place et une expertise, pas seulement sur les questions qui les concernent directement mais sur l'ensemble de la question politique et sociale : une vraie démocratie participative suppose un partage de leur pouvoir par ceux qui le détiennent.

Pour terminer cette journée très dense et qui a donné lieu à de multiples échanges, les participants ont laissé la parole à Philippe Miet, conseiller national en charge des relations internationales et européennes à l'A.P.F. Celui-ci a élargi l'approche de la notion d'inclusion à la dimension européenne ; les institutions travaillent à la définition d'une politique de non discrimination : plan stratégique en faveur des personnes handicapées, définition des règles d'accessibilité aux transports, d'accès aux biens et aux services (directive à paraître prochainement).

L'intégralité des débats sera rapidement publiée sur le site dédié à ces États régionaux de l'Inclusion : <http://eribretagne.blogs.apf.asso.fr/>

## UN AMI NOUS A QUITTE...



Comme sur cette photo, à Saint-Malo, lors de l'opération « accéder/exister », Jean-Paul Priol était de tous les combats au sein de notre association. Il nous a quitté, le 11 janvier dernier, à l'âge de 65 ans, après 6 années de bénévolat et de militan-

tisme à nos côtés. Polyvalent, il fut chauffeur et accompagnateur de séjours, coursier, chargé de logistique (matériel, chargements textiles...), il participa également aux opérations de sensibilisation dans les écoles... Il va beaucoup nous manquer.

Notre Directeur, Francis Renard, lui rend hommage en notre nom à tous :

« Il est parfois difficile d'expliquer, par écrit, les sentiments que nous éprouvons lorsqu'un ami vous quitte. D'autant que nous avons assisté, impuissant, à ce qui devenait irrémédiable. Jean Paul s'en est allé après des mois de courage entouré

avec tendresse et affection des siens et plus particulièrement de Marie Madeleine, son épouse. C'est malheureusement et douloureusement le cycle de la vie, trop court comme ce temps qui file. Comme avec bien des bénévoles, nos amis, nous avons avec eux une qualité dans nos relations qui en fait une richesse de la vie. Sachons nous en souvenir. Jean Paul garde une place particulière dans nos mémoires pour cette qualité relationnelle, empreinte de simplicité et de chaleur, pour sa spontanéité, son humour sans pareil et sa bonne humeur permanente. Merci à toi pour ton soutien et ton engagement à l'APF. »

## FETE DU SOURIRE 2013

Elle aura lieu le **samedi 25 MAI 2013**, sur la base de loisirs de Cesson-Sévigné. Vous y êtes tous attendus et parlez-en autour de vous ! Au programme : randonnées, animations diverses, pique-nique...



### BRADERIES

La prochaine braderie de l'APF se tiendra à Rennes, halle Martenot, le dimanche **14 avril**

**2013**. Dites-le autour de vous...

Le groupe de Vitré organise également une braderie, en marge de la Fête du Sourire, le dimanche **26 mai 2013**.

### CARNET ROSE DE LA DD

Mélanie Cillard, animatrice à la DD35, a convolé en justes noces et s'appelle désormais Madame Mélanie Heude. Nous lui souhaitons tout le bonheur du monde !



## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE EXTRAORDINAIRE

Une assemblée départementale extraordinaire va se tenir

**LE SAMEDI 13 AVRIL 2013**

À l'I.E.M. Handas, de Chartres-de-Bretagne, de 14H00 à 17H00 .

A l'ordre du jour, la finalisation du projet d'actions départemental.

## CHARLIE MARTIN JR EN CONCERT



Charlie Martin Jr, se produira lors d'un concert unique, donné salle du Sabot d'Or, à Saint-Gilles (35), le **4 mai 2013**, à 20H00, au profit notamment

de l'APF-DD35, dans le cadre des 80 ans de l'association. *Entrée : 12 €, renseignements au 02.99.64.39.30.*

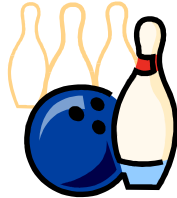


## DEMANDEZ LE PROGRAMME!

**AGENDA  
DES  
PROCHAINES  
SORTIES**

### En avril :

- ◆ Restau et char à voile (le 5)
- ◆ Océanopolis (les 11 et 12)
- ◆ Sortie spectacle à Nantes : « Les amants de la Bastille » (le 13)
- ◆ Bowling et restau (le 18)



### Activités régulières :

- ◆ Handisport : boccia et sarbacane, le lundi 14H00/17H00 gymase Kennedy à Villejean

### Ateliers :

- ◆ Atelier créatif le mardi 14H30/16H30 à l'APF à partir de mi-janvier
- ◆ Atelier cuisine le mardi 09H30/12H00 à l'association des 3 maisons à Cleunay
- ◆ Théâtre le lundi 18H00/20H00 salle Ory

**APPEL** : Bientôt la saison des festivals, la programmation va commencer. Que les personnes intéressées par un festival contactent Stéphanie.

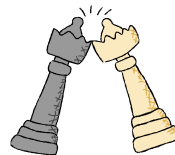
### INFO DU GROUPE LOISIRS

Des étudiants de Rennes Beaulieu en IUT carrières sociales souhaitent monter un clip sur le thème de l'esthétique. Un calendrier a été programmé jusqu'en début mai. Renseignements auprès de Stéphanie à la délégation (02.99.84.26.66.)



**Groupe Amitié** : le groupe Amitié se réunit tous les lundis après-midi, salle

Ory (près du foyer Guillaume d'Achon) autour de jeux de société et de cartes. Le groupe recherche actuellement des **joueurs d'échecs** pour ajouter cette activité au panel des jeux proposés. Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à contacter la DD35 pour vous inscrire : 02.99.84.26.66.



### Les rendez-vous de la Cafète...



#### les mercredis de 14H à 16H30 :

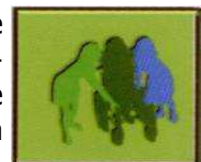
Temps organisés pour les échanges et les rencontres, ils permettent également de se retrouver pour visionner un film ou des photos, jouer (vidéo, WII)... N'hésitez pas à contacter Stéphanie pour ces rendez-vous conviviaux (02.99.84.26.66).

#### Les jeudis de 14H à 16H30 :

Des bénévoles vous accueillent, le temps de votre attente d'un rendez-vous ou pour passer simplement un moment convivial de jeux ou d'échanges.

### Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.



## SENSIBILISATION AUPRES DU LYCEE JEANNE D'ARC DE RENNES

La délégation 35 de l'APF a participé au forum social des solidarités organisé par le lycée Jeanne d'Arc le 7 février dernier : village associatif et action avec des secondes pour montrer le quotidien des personnes en situation de handicap. Gisèle Boukou et Patrick Aubry témoignent de cette action.

**Opération Intermarché :** « Dans le cadre de la sensibilisation sur le handicap, nous étions quatre personnes en fauteuil, adhérentes et bénévoles à l'APF de la Délégation 35, accompagnées de l'animatrice Stéphanie ANDRE et d'une auxiliaire de vie, pour recevoir huit jeunes élèves et leur professeur du Lycée Jeanne d'Arc.

La répartition s'est faite de telle sorte que, chacune de nous quatre s'est retrouvée avec deux lycéennes, afin de déambuler dans la galerie marchande et les autres commerces, dans le but de leur faire tâter du doigt les avantages et les inconvénients que sont les nôtres au quotidien, dans ce genre de structure.

J'ignore ce qu'il en a été des autres, mais les jeunes demoiselles, qui étaient avec moi, ont fait montre d'un intérêt nettement manifeste auquel j'ai fait écho en répondant bien spontanément à leurs questions. Tout en restant très polies, elles ont été vraiment désireuses d'en savoir un peu plus sur mon vécu en tant que personne en situation de handicap.

Très à l'aise, j'ai répondu de bonne grâce à leurs interrogations que j'ai jugées fort pertinentes, du reste. Ayant depuis des années fait tomber les barrières des « non-dits » et brisé les scellés des tabous, j'ai eu plaisir à m'entretenir avec les deux jeunes filles, tout en leur fournissant, alternativement, des explications concernant la visite guidée...

Ne pas ouvrir les portes de ses souffrances pour se cantonner dans ses tourments et ses misères contribue-t-il à se faire comprendre des autres ? Mille fois NON ! Se murer dans un silence hostile, c'est s'éloigner de l'oreille attentive qui peut nous

écouter et nous relever d'une blessure morale déchirante. Il faut transformer son humiliation, son renoncement en un sentiment plus noble : celui de se considérer comme un être humain à part entière et de le revendiquer avec dignité. Se taire ! Se taire ! Se taire, nous ronge de l'intérieur, nous use profondément et creuse des sillons de doutes.

De ce qui vient d'être évoqué ici n'engage que ma conviction personnelle.

La ronde achevée des obstacles (très peu) et des aspects positifs sur l'accessibilité de l'Intermarché, les élèves ont reconnu être sorties de là avec une nouvelle vision, une compréhension un peu plus élargie vis-à-vis de la personne en situation de handicap. Elles n'ont pas regretté de s'être déplacées pour cette action instructive. »

*Hélène Gisèle Boukou.*



**Le forum des solidarités :** « début février, nous avons eu la chance de participer au Forum du Lycée Jeanne d'Arc durant deux jour-

nées, accompagnés par Mélanie et Stéphanie, salariées de la DD35, ainsi que Nicole Jarno, bénévole, toutes très mobilisées sur l'opération, ainsi que les trois compères Dimitri, Jean-Charles et moi-même. Ce forum nous a donné l'occasion de faire connaître l'APF et les actions de la délégation sur tout le département et, aussi, de faire découvrir les différentes activités qu'elle propose aux adhérent(e)s aux jeunes élèves du lycée, surpris par notre entrain et notre dynamisme. Notre présence et les échanges durant ce forum ont sûrement contribué à changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap et, peut-être, donné envie à ces jeunes de rejoindre un jour notre mouvement. Nul doute que ce type de manifestation est à reconduire. »

*Patrick Aubry.*

## OPERATIONS RESSOURCES DE LA DD35



**L'opération des Brioches de l'Amitié et la préparation de l'édition de 2014 :** historiquement l'opération était organisée tous les 3 ans. En 2012, il est apparu à tous (bénévoles, organisateurs...) que cette action était trop

longue (10 jours) et fatigante pour tout le monde : bénévoles et acheteurs. En début d'année 2013, nous avons, localement, organisé 8 rassemblements pour remercier les différents acteurs qui ont contribué à la réussite de la dernière édition et recueillir leurs réactions quant à l'organisation d'une opération tous les deux ans. Il en est ressorti que l'essentiel des ventes se fait le premier week-end. Nous opterions donc, à priori, pour une prochaine édition plus courte mais rapprochée, soit en 2014 (début avril à confirmer).

Pour rappel, l'édition 2012 des « Brioches de l'Amitié » a permis de vendre 72.000 brioches en Ile et Vilaine et permis, aux 4 associations organisatrices, de financer des projets vers leurs adhérents en situation de handicap grâce aux bénéfices réalisés (env. 40.000 € par association).

**Les opérations « Paquets Cadeaux » chez Cultura de Rennes-Chantepie et de Saint-Malo :** ces opérations sont très importantes, tant par ces recettes qui sont intégralement affectées aux activités proposées aux adhérents, qu'en matière de communication sur notre mouvement. A Rennes Chantepie, 960 heures de présence ont été assurées entre le 14 novembre et 28 décembre inclus. 70 bénévoles sont intervenus (57 en 2011), certains jusqu'à 24 reprises. La collecte se monte à 5.478 € (soit + 205 € qu'en 2011). L'évaluation de l'opération a toutefois fait apparaître que, si Cultura Chantepie ne nous fournissait plus de pochettes, il serait difficile pour certains adhérents de trouver leur place sur le stand. Une rencontre avec les responsables de Cultura Chantepie est en cours pour faire le point et envisager les modalités d'une prochaine collaboration. A Saint-Malo, 4.198 € ont été collectés (soit + 1.090 € qu'en 2011) entre le 14 novembre et le 24 décembre 2012, avec une petite équipe de 15 bénévoles (8 en 2011). Un grand BRAVO et MERCI à tous pour la mobilisation, la disponibilité et l'efficacité brillamment démontrées en dépit de la fatigue engendrée sur cette longue période !



## NEWS DES GROUPES DE LA DD35

### **Groupe EPO :**

La 1<sup>ère</sup> rencontre du Groupe Entraide Polio Ouest (E.P.O) se tiendra, au restaurant Dupont et Dupont à Betton, le jeudi **18 avril 2013** de 10h à 16h. Ce 1<sup>er</sup> rendez-vous interrégional sera l'occasion de faire connaissance. La matinée sera consacrée aux échanges sur les attentes des personnes atteintes de poliomyélite en terme de soins, de droits ainsi que sur les modalités de fonctionnement du groupe. L'après midi seront évoquées les premières informations du Congrès Poliomyélite du 4 avril 2013 à Paris. La participation à cette rencontre se fait sur ins-

cription au plus tard le Jeudi 11 avril. Pour tous renseignements contacter Mélanie Cillard-Heude à la DD35 - tél : 02.99.84.26.66.

### **Groupe Initiative :**

- Intervention à la MFR de Baulon, le 9 janvier 2013, avec Gwenaëlle Chevalier, René Coquelin et Marine Delamarre, sur la question du handicap et du logement auprès de BAC pro « Services en milieu rural ».

- Participation au forum social des solidarités de Jeanne d'Arc le 7 février (cf page précédente).



Découverte du musée agricole de Juvigné le 14/02/2013

« Ah non, cela ne va pas recommencer ! Nous avons fini la dernière journée découverte de 2012 avec la pluie, nous n'allons quand même pas commencer l'année 2013 de la même façon ? Quelques gouttes s'inventent, malgré tout, au moment du départ, mais se calment, le temps de l'embarquement de nos passagers en fauteuil. Jean Paul, notre chauffeur, est aux manœuvres et fait cela de main de maître.

Notre équipe, composée de 21 personnes, quitte les Rennais pour aller rejoindre les Mayennais et plus spécialement la petite bourgade de Juvigné et ses Juvignéens (nes) où un siècle de machines agricoles nous attend. C'est là que nous retrouvons Nelly, les 2 Marie-Thérèse, André et Janick. Ah, ça fait plaisir de vous revoir tous après notre « hibernation de 2 mois » !

L'accueil est très chaleureux au restaurant «Le relais des voyageurs ». Toute notre petite colonie s'installe et, même si la salle n'est pas très grande, chacun arrive à se caser grâce à la vigilance et la compétence de René. Il a le coup d'œil, notre Chef d'équipe ! A travers les velux de la salle, nous apercevons des carrés de ciel bleu et quelques rayons de soleil...

Après un repas copieux, direction : le musée de l'évolution agricole. Ce musée nous invite à découvrir l'évolution des machines agricoles depuis un demi-siècle. Il a été créé en 1983 par des agriculteurs passionnés qui ont collecté, restauré, mis en valeur et conservé l'outillage se rapportant à l'agriculture. Cela donne une exposition qui retrace 2 siècles d'histoire rurale. Le musée est installé dans un corps de ferme du 19<sup>ème</sup> siècle, qui constituait les dépendances du « Château » du 18<sup>ème</sup> siècle tout proche.

Notre guide nous entraîne dans les écuries restées en l'état avec les mangeoires contenant l'avoine, les selles, les colliers, les râteliers scellés aux murs où l'on mettait le foin ou la paille pour ces chevaux de traits, grands et puissants, qu'étaient les perchérons. Ces chevaux seront partout exportés, participeront notamment à la conquête de l'Ouest aux Etats-Unis et seront, en grand

nombre, sur les champs de bataille de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Revenons dans notre écurie : le nom des chevaux est encore inscrit dans les stalles (Maniola, Roitelet, Nantes, Quadette, Bichette (surnom donné à la secrétaire de l'association).

La salle suivante nous permet de découvrir différents outils ou machines : un tarare (pour nettoyer le grain après le battage), un échaudoir à tonneaux (pour verser de l'eau chaude dans les tonneaux afin de faire gonfler les « douelles », pièces de bois longitudinales, et ainsi éprouver leur solidité), une machine de Watt (machine à vapeur), le fardier de Cugnot (1<sup>ère</sup> automobile à avoir été conçue et réalisée entre 1769 et 1771). Sous un porche, il y a une toute petite cabane en bois sur pieds : c'était « la loge » du commis de ferme, où il dormait.

Nous entrons ensuite dans une salle où est reconstitué un foyer rural des années 50 : il y a là un alambic clandestin, un pile-pommes des années 1910-1920, une des premières machines à laver, une lessiveuse, un vieux poste de radio, un garde-manger à grillage, une ancienne cuisinière en bois, le bouquet de la mariée, un vieux moulin à café, un poêle à torrifier le café, un grilloir à pommes, un landau monté sur 4 gigantesques roues, un moulin à céréales, à sarrasin et à farine, une huche à pain, un lit de coin, des fers à repasser en fonte, une bascule à grains du 10<sup>ème</sup> siècle...

Dans un coin, un arsenal d'objets témoigne de la fabrication du pain : les binettes ou binoches (petits paniers en osier) un trieur alvéolaire à céréales. Avec son accent bien de chez nous, une des participantes m'explique à quoi cela sert et comment ça marche. Un véritable enchantement de l'écouter narrer aussi les traditions d'époque !



# ACTIVITES DD35 - ACTIVITES DD35 - ACTIVITES DD35

En journée Découverte au musée de l'évolution agricole (suite)

Dans une autre salle, il y a une trayeuse manuelle de 1930, une écrémeuse, une baratte (pour faire le beurre), un araire (instrument de labour) à traction humaine... Les souvenirs affluent chez certains de nos participants !

Nous arrivons ensuite devant les faucheuses, moissonneuses, lieuses, planteurs de pommes de terre... Puis les tracteurs aux couleurs d'antan que l'on démarrait à la manivelle : certains sont très anciens comme ce Renault 15 cv de 1920 ou ce tracteur à chenilles à une seule vitesse de 1907 !

Pour finir, un petit mot sur la commune de Juvigné, dont le nom viendrait de Jovis (Dieu) et de Montanadais (montagne). En effet, le rocher de la Pierre Thomas (la pierre pour voir) était un excellent poste pour surveiller la vallée de la Vilaine et le chemin Ernée-Vitré. Enfin, nous avons appris que la Vilaine y prenait sa source !!

Fin de la visite, nous réembarquons tous dans l'Albatros sous le regard de 3 participantes qui, venant en voisines, repartaient en voiture, non sans avoir fait une halte, pour se réchauffer autour d'une boisson chaude, dans le restaurant où nous avons déjeuné !

La bonne humeur était de mise comme à toutes nos sorties. Que c'est agréable Mesdames et Messieurs de vous voir sourire. La pluie nous a accompagné un bout de chemin mais nous avons eu la chance de débarquer tout notre petit monde au frais mais au sec ! A bientôt donc pour une nouvelle aventure le Jeudi 14 Mars à la « Cité de la voile » à Lorient. N'oubliez pas d'ap-



porter vos gilets de sauvetage... »

Elisabeth Renaud

## Echos du repas annuel des groupes Amitié, Loisirs et Découverte



Le rendez-vous avait été donné à 12H30, ce samedi 2 février, jour de la Chandeleur, au restaurant « Le Patio », près de

l'Intermarché des Longschamps.

52 personnes ont répondu à l'invitation. L'ambiance était très bonne, les gens souriants. L'accueil était assuré par René Lefeuvre et Elisabeth Renaud, bénévoles, qui ont indiqué à chacun où se placer. Ensuite, ils ont bien fait les clowns, allant régulièrement de table en table pour s'assurer que tout allait bien. Les serveurs étaient également très gentils. Il y avait du soleil. En fait, tout était bien !

Au menu : un petit festin... Voyez plutôt : en entrée, un assortiment de différents poissons nageant dans une béchamel forestière (champignons), le tout joliment présenté dans une petite cocotte. En plat

principal, une brochette aux 3 viandes (bœuf, canard et poulet), accompagnée de frites et de haricots verts (les frites ont ravi Danièle et Elisabeth n'a pas manqué de la taquiner en souvenir d'une précédente péripétie, lors d'une journée découverte). Enfin, en dessert, la traditionnelle galette des rois.

Raymond a été roi le 1er, puis Jean Luc, Danièle... Elisabeth, ne ratant pas une occasion, a demandé à une serveuse si elle pouvait avoir une couronne, à cause de son illustre prénom qui la faisait reine tous les jours !! Bien entendu, Raymond voulut faire la bise aux reines, surtout à celle de Windsor, provoquant l'hilarité de quelques un(e)s !

Au moment du café, Elisabeth a recueilli les couronnes que tous les rois et reines ont gentiment accepté de lui céder afin qu'elle les donne à une enseignante de maternelle, qu'elle connaît bien, pour divertir ses petiots !

Elisabeth Renaud

## Sports



**Sport pour tous en déshérence** : dans un rapport publié en janvier, la Cour des Comptes déplore l'échec de la politique de promotion du sport pratiqué par les personnes handicapées. Elle recommande une réorientation de l'action de l'État qui atteint actuellement 4,3 milliards d'euros, dont 3,5 milliards pour le sport scolaire et universitaire. La Cour des Comptes constate une sous-représentation des personnes handicapées parmi les licenciés des clubs sportifs, et l'absence d'un indicateur permettant d'apprécier l'évolution de la pratique handisport et sport adapté, alors que l'effort financier de l'État aux fédérations qui les gèrent a triplé entre 2003 et 2011, passant de 3,7 à 10 millions d'euros. Il n'existe également pas de statistiques sur l'intégration des jeunes handicapés dans le sport scolaire ou universitaire. En conclusion, la Cour des Comptes considère que le fondement même d'une intervention de l'État dans le champ du sport pour tous se trouve mis en question : sa légitimité ne peut être réaffirmée que si son action est résolument réorientée vers les publics les plus éloignés de la pratique sportive et les territoires les moins bien équipés.

**Handisport - Victoire à l'arraché en ski alpin** : l'équipe de France de ski alpin handisport a remporté, fin février, les championnats du monde qui se déroulaient à La Molina (Espagne) grâce au retrait du classement, par le Comité International Paralympique, d'une épreuve de ski cross remportée par l'Autriche, finalement seconde. Cinq skieurs français ont, au total, gagné sept titres et douze médailles. Grande triomphatrice chez les debouts, Marie Bochet (19 ans) a remporté l'or dans les 5 disciplines qu'elle disputait. Toujours en debout, Vincent Gauthier Manuel a également gagné l'or en slalom et géant. Solène Jambaqué s'est classée seconde du super géant debout, de même que Yohann Taberlet en assis. Trois médailles de bronze ont récompensé en descente Solène Jambaqué et Yohann Taberlet ainsi que Cédric Amafroï-Broisat dans le super combiné debout. Ces championnats du monde ont réuni 120 skieurs provenant de 28 pays.



## Loisirs

### La chorale « L'Air de Rien »



donne un concert, le mercredi 12 juin 2013, à 20H45, à l'église

Saint-Augustin, rue des Plantes, à Rennes. N'hésitez pas à aller les écouter et applaudir, en particulier, une des choristes, bénévole à la DD35.



### Tourisme en Bretagne

le Comité Régional de Tourisme de Bretagne met en ligne un site Internet dédié à l'Handitourisme dans la région. Il présente les activités, sites patrimoniaux et culturels, hébergements et restaurants labellisés Tourisme et Handicap. Des pages spécifiques listent les principales associations de personnes handicapées et de services à la personne. Les informations sont présentées par type de sites ou de handicap. En matière de transport, un lien renvoie vers le site Breizhgo.com qui répertorie l'accessibilité des réseaux locaux, départementaux et régional. L'ensemble est complété d'une offre de séjours adaptés. Site : [handi.tourismebretagne.com](http://handi.tourismebretagne.com)

## Coin Culturel



**Un guide pour l'accès à la culture rennais** : les Champs Libres de Rennes ont édité des documents sur l'accessibilité à la vie culturelle rennais : le guide de l'accessibilité à la vie culturelle rennais regroupe l'ensemble des moyens spécifiques mis à la disposition des personnes handicapées pour accéder aux œuvres elles-mêmes et à la programmation culturelle. Il est accompagné d'un agenda des rendez-vous accessibles de janvier à juillet 2013. Par-delà l'accès physique aux lieux, orchestré par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la Ville de Rennes veut accorder une place importante à l'accessibilité à la vie culturelle pour tous. Le guide veut répondre à cette exigence politique : il recense, pour chaque équipement, association ou festivals rennais les contacts des référents ou des services accessibilité pour permettre aux per-

sonnes présentant une déficience visuelle, auditive, psychologique ou mentale, d'accéder aux œuvres et/ou aux spectacles. Les adaptations et médiations sont présentées pour chaque type de déficience : visuelle, auditive, mentale et psychique. Les établissements culturels concernés sont le Théâtre National de Bretagne, l'Opéra de Rennes, l'Orchestre Symphonique de Bretagne, la médiathèque Les Champs Libres et son Musée de Bretagne, les Archives de Rennes, le Ciné-Gaumont, le Musée des Beaux-Arts, le Centre d'Art Contemporain La Criée, l'Écomusée, le Triangle, les festivals Zanzan et les Tombées de la Nuit, la compagnie 100 voix/10 Doigts. Tous sont également accessibles aux personnes handicapées motrices. Pour connaître les actions adaptées, les internautes peuvent aussi consulter l'agenda en ligne.



**Le Festival Entr'2 Marches, appel à la créativité** : pour son 4<sup>ème</sup> festival international du court-métrage sur le thème du handicap, prévu du 20 au 24 mai, en parallèle du festival de Cannes, la délégation APF des Alpes-Maritimes a invité les réalisateurs, acteurs et producteurs à proposer, avant le 15 mars 2013, leur court-métrage sur le thème du handicap. Pendant 5 jours, les films sélectionnés seront diffusés au public et au jury du Festival.

Toutes les infos sont disponibles sur le site : [entr2marches.blogs.apf.asso.fr](http://entr2marches.blogs.apf.asso.fr) ou auprès de la DD06 : tél. 04.92.07.98.00 ; [dd.06@apf.asso.fr](mailto:dd.06@apf.asso.fr) ou [entr2marches@gmail.com](mailto:entr2marches@gmail.com).

● **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui de juillet-août-septembre 2013, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le **15 juin 2013**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.  
Tirage : 500 exemplaires

**Directeur de la publication** : Francis Renard

**Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Hélène Gisèle Boukou, Nicole Denis, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

**Informations sur ce numéro** :  
Francis Renard,  
Tel : 02 99 84 26 66

### PETITES ANNONCES



👉 **A vendre** : Véhicule Peugeot Partner, 1998, essence. Bon état, pneus et freins neufs. 159.500 Kms. Rampe d'accès pliable type Morice Air, pour fauteuil manuel ou électrique. Prix : 4.500 €. Tél. : 02.99.42.89.66 (HR).